

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 27 septembre 2021, à 18 heures 30, à l'Alliage, salle Yvremont, sous la présidence de Matthieu SCHLESINGER, maire. La séance s'est déroulée comme suit :

Mme Nicole CHAYOT a été désignée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal ont approuvé le procès-verbal de la séance du 14 juin 2021.

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

1. Le Conseil municipal a été informé et a pris acte du rapport annuel 2020 du délégataire dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile ;
2. Le Conseil municipal a été informé et a pris acte du rapport annuel 2020 du délégataire dans le cadre de la délégation de service public par affermage pour la gestion du camping municipal d'Olivet ;
3. Le Conseil municipal a été informé et a pris acte du rapport annuel 2020 du délégataire dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation des deux piscines l'Inox et le Poutyl ;
4. Le Conseil municipal a fixé l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pendant les deux années qui suivent l'achèvement des constructions nouvelles, addition de construction, reconstruction, et conversion des bâtiments ruraux en logement, à 50 % de la base imposable en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation ;
5. La garantie d'emprunt n° 120872, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 091 357 € souscrit par 3F CENTRE VAL DE LOIRE auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de 8 logements situés rue des Chanterelles a été accordée et la délibération N° 2021-07-16 du 12 juillet 2021 a été abrogée ;
6. La garantie d'emprunt n° 122371, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 608 919 € souscrit par FRANCE LOIRE auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de 5 logements situés Route d'Ardon a été accordée et la délibération N° 2021-07-14 du 12 juillet 2021 a été abrogée ;
7. La garantie d'emprunt n° 122221, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 787 755 € souscrit par 3F CENTRE VAL DE LOIRE auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de 4 logements situés rue Saint-Martin a été accordée et la délibération N° 2021-07-13 du 12 juillet 2021 a été abrogée ;
8. La garantie d'emprunt n° 122204, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 47 421 € souscrit par 3F CENTRE VAL DE LOIRE auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de 2 logements situés 517-523 rue Saint-Martin a été accordée ;
9. La garantie d'emprunt n° 2108003/ND, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 180 000 € souscrit par VALLOIRE HABITAT auprès Caisse d'Epargne Loire Centre dans le cadre de 30 logements situés au Larry a été accordée ;

10. Une commission d'appel d'offres *ad hoc* a été créée dans le cadre de l'attribution du marché global de performance portant sur la construction d'une école à la Vanoise et ses membres ont été élus :

**Titulaires :**

- Michel LECLERCQ ; Stéphane BOURDILLAUT ; Romain SOULAS ; Lélia DEBACKER, Vivien PELLETIER.

**Suppléants :**

- Cécile ADELLE ; Marie ALLAIRE ; Damien DENOUX ; Lucie LAMARRE-LEVASSEUR ; Gile DE SOUSA.

11. Le Conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, et a approuvé le dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Vanoise. ;
12. Le Conseil municipal a émis un avis favorable du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Loire-Bretagne 2022-2027 ;
13. Une subvention d'un montant de 500 € pour l'association "Concrétiser l'espoir Téléthon" a été attribuée au titre de l'année 2021 ;
14. Les compléments à la grille tarifaire pour pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022 de l'Alliage ainsi que les événements de la Bamboche 2021 ont été intégrés à la délibération n° 6 du Conseil municipal du 14 décembre 2020 ;
15. L'actualisation des tarifs des stages d'été 2021 liée à la crise COVID a été approuvée ;
16. Le Conseil municipal a abrogé la délibération n° 2020-09-11 du 28 septembre 2020 et a créé six emplois non permanents afin de permettre le recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou à une vacation ;
17. Le Conseil municipal a approuvé le principe de recruter des vacataires pour assurer la formation des agents de la bibliothèque et a fixé leur rémunération ;
18. Le Conseil municipal a approuvé le principe de recruter des vacataires pour assurer les missions d'accueil et de vérification des passes sanitaires du public lors des événements et a fixé leur rémunération ;
19. Le Conseil municipal a été informé et a pris acte des décisions du Maire.

Le Conseil municipal a également été informé des travaux des commissions d'Orléans Métropole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h04.

Jean-Philippe CORNEROTTE



Directeur général des services

Matthieu SCHLESINGER



Maire d'Olivet